



Abandon de poste après echec rupture conventionnelle

Par **LLOAST**, le 17/03/2011 à 16:09

bonjour, je suis en poste depuis 5 ans et suite à un problème privé je souhaite faire un abandon de poste afin d'éclaircir ma situation. Je pourrai avoir droit au assedic?

Par **P.M.**, le 17/03/2011 à 16:31

Bonjour,

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode et ne vous donne pas systématiquement droit à indemnisation par pôle Emploi, encore faut-il que l'employeur procède au licenciement ce dont il n'est pas obligé...

Par **miyako**, le 17/03/2011 à 17:58

bonjour,
c'est la plus mauvaises des solutions
amicalement vôtre
suji KENZO